

# GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT 2019-2020

Le SIRIS souhaite une bonne rentrée à tous et vous invite à lire ce nouveau guide avec attention.



Rentrée le Lundi 2 Septembre 2019

## Ecole du Grand Clair



10 Route de Saint-Benoît-sur-Loire  
45110 GERMIGNY-DES-PRÉS  
☎ 02 38 58 22 69

Directrice : Mme VALESIFANON

## Ecole de la Charmille



Place de la Mairie  
45110 SAINT-MARTIN-D'ABBAT  
☎ 02 38 58 21 52

Directeur : Mr LAVAL

## SIRIS Saint-Martin-d'Abbat – Germigny-des-Prés



Place de la Mairie  
45110 SAINT-MARTIN-D'ABBAT  
☎ 02 38 58 33 25

@ [siris.saintmartin@orange.fr](mailto:siris.saintmartin@orange.fr)

Site :

<http://www.sirissmagy.fr>

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h00-12h00 / 14h00-17h00  
Mardi 9h00-12h00 / 14h00-17h30  
Jeudi de 14h00 à 17h30  
Vendredi 9h00-12h00



## HORAIRES DES ECOLES :

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENREDI</u>
<u>Garderie</u>	7h15 à 8h50	7h15 à 8h50		7h15 à 8h50	7h15 à 8h50
<u>Temps scolaire</u>	<b>Maternelle</b> 9h00 à 12h00 <b>Elémentaire</b> 9h00 à 12h15 (Ouverture à 8h50)	<b>Maternelle</b> 9h00 à 12h00 <b>Elémentaire</b> 9h00 à 12h15 (Ouverture à 8h50)		<b>Maternelle</b> 9h00 à 12h00 <b>Elémentaire</b> 9h00 à 12h15 (Ouverture à 8h50)	<b>Maternelle</b> 9h00 à 12h00 <b>Elémentaire</b> 9h00 à 12h15 (Ouverture à 8h50)
<u>Pause méridienne</u>	<b>Maternelle</b> 12h00 à 13h20 <b>Elémentaire</b> 12h15 à 13h35	<b>Maternelle</b> 12h00 à 13h20 <b>Elémentaire</b> 12h15 à 13h35		<b>Maternelle</b> 12h00 à 13h20 <b>Elémentaire</b> 12h15 à 13h35	<b>Maternelle</b> 12h00 à 13h20 <b>Elémentaire</b> 12h15 à 13h35
<u>Temps scolaire</u>	<b>Maternelle</b> 13h30 à 16h30 (Ouverture à 13h20) <b>Elémentaire</b> 13h45 à 16h30 (Ouverture à 13h35)	<b>Maternelle</b> 13h30 à 16h30 (Ouverture à 13h20) <b>Elémentaire</b> 13h45 à 16h30 (Ouverture à 13h35)		<b>Maternelle</b> 13h30 à 16h30 (Ouverture à 13h20) <b>Elémentaire</b> 13h45 à 16h30 (Ouverture à 13h35)	<b>Maternelle</b> 13h30 à 16h30 (Ouverture à 13h20) <b>Elémentaire</b> 13h45 à 16h30 (Ouverture à 13h35)
<u>Garderie</u>	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30		16h30 à 18h30	16h30 à 18h30



### Toussaint :

Du 19/10/19 au 03/11/19  
Reprise le Lundi 04/11/19

### Noël :

Du 21/12/19 au 05/01/20  
Reprise le Lundi 06/01/20

### Hiver :

Du 15/02/20 au 01/03/20  
Reprise le Lundi 02/03/20

### Printemps :

Du 11/04/20 au 26/04/20  
Reprise le Lundi 27/04/20

### Pont de l'Ascension :

Du 20/05/20 au 24/05/20  
Reprise le lundi 25/05/20

### Eté :

Début des vacances  
le 04/07/20

## LA GARDERIE (matin & soir) :

Les agents du  
SIRIS  
accueillent vos  
enfants de :

**7h15 à 8h50**  
**16h30 à 18h30**



Des jeux de  
société,  
d'extérieur,  
des activités  
manuelles  
sont  
proposés.



Votre enfant peut aussi  
participer aux devoirs  
surveillés de 17h00 à  
17h30 (présence  
obligatoire et ce jusqu'à  
17h30 dès lors que  
l'enfant est inscrit)

Le coupon réponse  
attestant la lecture du  
règlement intérieur de la  
garderie distribué avec ce  
livret est à signer et à nous  
retourner **au plus tard le**  
**13 septembre 2019.**  
Cette action validera  
l'inscription de votre  
enfant.

### Tarifification au forfait :

Le matin :  
**2,00 €**  
(de 7h15 à 8h50)

L'après-midi :  
**2,80 €**  
(de 16h30 à 18h30)

**Une pénalité de 5,00 € sera  
facturée aux parents qui  
récupéreront leurs enfants  
après 18h30 (pénalité  
applicable dès le premier  
retard)**



La pause déjeuner du lundi, mardi, jeudi et vendredi s'organise en 2 services à Saint-Martin-d'Abbat et en 1 seul à Germigny-des-Prés.

★ **Saint-Martin-d'Abbat** ★

12h00 à 12h40 : Déjeuner des enfants des classes maternelles

12H55 à 13h35 : Déjeuner des enfants des classes élémentaires

★ **Germigny-des-Prés** ★

12h15 à 13h00 : Déjeuner des enfants des classes élémentaires de l'école du Grand Clair.

**Tarifs :**



Repas enfant : 3,50 €

Repas P.A.I \* : 1,00 €

Repas adulte : 5,00 €

\* **Projet d'Accueil Individualisé**

*Les menus de la cantine sont consultables sur le site internet du SIRIS :*

<http://www.sirismaqv.fr>



Le coupon réponse attestant la lecture du règlement intérieur de la cantine distribué avec ce livret est à signer et à nous retourner **au plus tard le 13 septembre 2019**. Cette action validera l'inscription de votre enfant à la cantine.



## LE BUS :

Circuit du matin					
SAINT-MARTIN-D'ABBAT		GERMIGNY-DES-PRÉS		SAINT-MARTIN-D'ABBAT	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
	8h45	8h50	8h55	9h00	

Circuit du soir					
GERMIGNY-DES-PRÉS		SAINT-MARTIN-D'ABBAT		GERMIGNY-DES-PRÉS	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
16h30	16h35	16h40	16h45	16h50	

Ces horaires sont susceptibles d'être légèrement modifiés durant l'année scolaire.

### Informations sur la facturation et le règlement des factures :

- L'inscription d'un élève sera prise en compte sous condition que les règlements des factures cantine et garderie soient à jour au moment de la rentrée scolaire
- Une pénalité de 5 euros sera appliquée pour non respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie
- Aucune rectification de facture ne sera acceptée sans contact préalable avec le SIRIS si désaccord sur le montant
- Pour les personnes non équipées informatiquement ou ne disposant pas de carte bancaire, les règlements peuvent cependant se faire par chèques CRCESU (**uniquement pour la garderie**), par chèque bancaire et en espèces (**uniquement au guichet de la Trésorerie de Châteauneuf-sur-Loire, ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30**).



### Dans le bus :

Les enfants doivent se tenir correctement. Un surveillant veillera au bon déroulement du trajet et pourra sanctionner l'enfant si son comportement perturbe l'attention du chauffeur, et en cas d'incorrection vis-à-vis des surveillants ou des autres enfants.

### Composition du SIRIS :

1 Président :  
Monsieur Joël Turpin

1 Vice-Présidente :  
Mme Chrystèle MAGNIN

2 Communes:  
Saint-Martin-d'Abbat  
Germigny-des-Prés

4 Elus titulaires

6 Elus suppléants

15 Agents